	REPUBLIQUE FRANCAISE				
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				
SEANCE DU 15 JUILLET 2020 à 14 HEURES					
Palais d'Auron – 7 Boulevard Lamarck - Bourges					
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	64	0	0	9 juillet 2020	9 juillet 2020

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gerard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Daniel GRAVELET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelynne SEGUIN, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Olivier CABRERA, Constance BONDUELLE, Pierre-Henri JEANNIN, Magali BESSARD, Yannick BEDIN, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Catherine MENGUY, Renaud METTRE, Nadia NEZLIOUI, Alex CHARPENTIER, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, Mustapha MOUSALLI, France LABRO, Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Philippe MOUSNY, Alexia FRANQUES, Martial REBEYROL, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Pierre GUILLET, Maxime GAUTHIER, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Philippe DEBROYE, Eric LE PAVOUX, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Pouvoirs :

Joël ALLAIN donne pouvoir à Yann GALUT
Aurélien MATHIEU donne pouvoir à Alexia FRANQUES
Philippe MERCIER donne pouvoir à Martial REBEYROL
Justine SINGEOT donne pouvoir à Philippe MOUSNY
Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à Richard BOUDET
Didier PRUDENT donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOUIN

M. Alex CHARPENTIER et Mme Alexia FRANQUES sont désignés secrétaires de séance

Domaine : 5.2 Fonctionnement des assemblées

- 1 -

Installation des Conseillers Communautaires de la communauté d'agglomération Bourges Plus

Président de séance : M. Gérard SANTOSUOSSO, Doyen d'âge de l'Assemblée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-8, L. 5211-6 et L. 5211-6-1 ;

Vu le Code Électoral et notamment les articles L. 273-6, L. 273-11, R. 127 et R. 128-4 ;

Vu les statuts de Bourges Plus modifiés par Arrêté Préfectoral n° 2019-1637 du 27 décembre 2019 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2019-1250 du 18 octobre 2019 portant composition du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales proclamant les résultats des élections des Conseillers Communautaires pour les communes de plus de 1 000 habitants membre de la Communauté d'Agglomération de Bourges ;

Vu les procès-verbaux d'élection des Maires et Adjoints des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Bourges de moins de 1 000 habitants ;

Considérant que l'article L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'après le renouvellement général des conseils municipaux, l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) se réunit au plus tard le vendredi de la 4^e semaine qui suit l'élection des Maires.

Considérant que dans les Communes de 1 000 habitants et plus, les Conseillers Communautaires sont élus dans le cadre de l'élection municipale.

Considérant que dans les Communes de moins de 1 000 habitants, les Conseillers Communautaires sont les membres du conseil municipal, désignés dans l'ordre du tableau.

Considérant que par courrier en date du 5 juillet 2020, M. Jacques LAFFITTE, Conseiller Communautaire de la commune de Bourges, a informé M. le Président de Bourges Plus, de sa démission de son mandat et que, de fait, le suivant de liste du même sexe est appelé à le remplacer.

Conformément à l'Arrêté Préfectoral n° 2019-1250 du 18 octobre 2019, le Conseil Communautaire de Bourges Plus est composé de 70 Conseillers Communautaires répartis comme suit :

Communes	Population municipale (INSEE 2019)	Nombre de sièges
Bourges	65 555	35
Saint-Doulchard	9 486	8
Mehun-sur-Yèvre	6 571	5
Saint-Germain-du-Puy	5 081	4
Trouy	3 966	3
La Chapelle-Saint-Ursin	3 475	2
Marmagne	1 982	2
Plaimpied-Givaudins	1 979	2
Berry-Bouy	1 187	1
Le Subdray	942	1
Morthomiers	760	1
Saint-Just	639	1
Arçay	515	1
Saint-Michel-de-Volangis	476	1
Vorly	235	1
Annoix	231	1
Lissay-Lochy	224	1
TOTAL	103 304	70

Considérant que l'article L. 5211-6 prévoit un suppléant pour les communes ne disposant que d'un seul conseiller communautaire. Ce suppléant est le conseiller municipal appelé à remplacer le conseiller communautaire en application de l'article L. 273-10 ou du I de l'article L. 273-12. Il exerce les fonctions de conseiller communautaire suppléant et peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le président de l'établissement public.

Considérant que tous les conseillers communautaires amenés à siéger au sein du Conseil Communautaire ont été élus ou désignés dans les 17 communes membres, le Président de séance procède donc à l'appel nominal des 70 conseillers titulaires et des 9 conseillers suppléants :

Communes	Nombre de sièges	Titulaires	Suppléants
Bourges	35	M. Yann GALUT	
		Mme Irène FELIX	
		M. Olivier CABRERA	
		Mme Constance BONDUELLE	
		M. Pierre-Henri JEANNIN	
		Mme Magali BESSARD	
		M. Yannick BEDIN	
		Mme Céline MADROLLES	
		M. Hugo LEFELLE	
		Mme Catherine MENGUY	

Communes	Nombre de sièges	Titulaires	Suppléants
Bourges	35	M. Renaud METTRE	
		Mme Nadia NEZLIOUI	
		M. Alex CHARPENTIER	
		Mme Frédérique SOULAT	
		M. Alain BOUQUIN	
		Mme Catherine PALLOT	
		M. Marc STOQUERT	
		Mme Corinne TRUSSARDI	
		M. Jean-Pierre PIERRON	
		Mme Sakina ROBINSON	
		M. Mustapha MOUSALLI	
		Mme France LABRO	
		M. Joël ALLAIN	
		Mme Christine CHEZE-DHO	
		M. Régis MAUTRÉ	
		Mme Marie-Hélène BIGUIER	
		M. Jean-Marc BARDI	
		M. Philippe MOUSNY	
		Mme Aurélie MATHIEU	
		M. Philippe MERCIER	
Mme Alexia FRANQUES			
M. Martial REBEYROL			
Mme Justine SINGEOT			
M. Ludwig SPETER-LEJEUNE			
Mme Elisabeth POL			
Saint-Doulchard	8	M. Richard BOUDET	
		Mme Valérie CHANTEFORT	
		M. Urbain NTARUNDENGA	
		Mme Valérie CHAPAT	
		M. Dominique GILLET	
		M. Pierre GUILLET	
		Mme Mélanie CELEGATO	
		M. Maxime GAUTHIER	
Mehun-sur-Yèvre	5	M. Jean-Louis SALAK	
		Mme Béatrice FOURNIER	
		M. Christian JOLY	
		Mme Nicole HUBERT	
		M. Philippe DEBROYE	
Saint-Germain-du-Puy	4	Mme Marie-Christine BAUDOUIN	
		M. Eric LE PAVOUX	
		Mme Gaëlle FLEURIER-LEFORT	
		M. Didier PRUDENT	

Communes	Nombre de sièges	Titulaires	Suppléants
Trouy	3	M. Franck BRETEAU	
		Mme Nadine MOREAU	
		M. Gérard SANTOSUOSSO	
La Chapelle-Saint-Ursin	2	M. Yvon BEUCHON	
		Mme Christine DAGAUD	
Marmagne	2	M. Bernard DUPERAT	
		Mme Annie JACQUET	
Plaimpied-Givaudins	2	M. Patrick BARNIER	
		Mme Yvonne KUCEJ	
Berry-Bouy	1	Mme Bernadette GOIN-DEMAY	M. Jean-Pierre CHALOPIN
Le Subdray	1	M. Bruno FOUCHET	M. Franck RENIER
Morthomiers	1	M. Daniel GRAVELET	M. Fabrice ARCHAMBAULT
Saint-Just	1	M. Stéphane GARCIA	Mme Jacqueline PORTIER
Arçay	1	M. Stéphane HAMELIN	M. Eric Nicoli
Saint-Michel-de-Volangis	1	M. Denis POYET	M. Frantz CARON
Vorly	1	Mme Corinne LEFEBVRE	M. Jacques LEVY
Annoix	1	M. Alain MAZÉ	M. Thierry CHATELIN
Lissay-Lochy	1	Mme Evelyne SEGUIN	Mme Maryse MEUNIER
	TOTAL	70	9

M. Gérard SANTOSUOSSO a donc déclaré les Conseillers Communautaires listés ci-dessus installés officiellement dans leur fonction.

Acte rendu exécutoire après

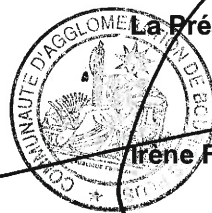
Dépôt électronique de la Préfecture le **21 JUIL. 2020**

Affichage du **21 JUIL. 2020**

Pour le Président et par délégation
La Responsable du Service des Assemblées
Annick GRELAT


Fait à Bourges, le 17 juillet 2020

La Présidente,



Irene FELIX

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

	REPUBLIQUE FRANCAISE				
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				
SEANCE DU 15 JUILLET 2020 à 14 HEURES					
Palais d'Auron – 7 Boulevard Lamarck - Bourges					
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	64	0	0	9 juillet 2020	9 juillet 2020

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gerard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Daniel GRAVELET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Olivier CABRERA, Constance BONDUELLE, Pierre-Henri JEANNIN, Magali BESSARD, Yannick BEDIN, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Catherine MENGUY, Renaud METTRE, Nadia NEZLIOUI, Alex CHARPENTIER, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, Mustapha MOUSALLI, France LABRO, Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Philippe MOUSNY, Alexia FRANQUES, Martial REBEYROL, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Pierre GUILLET, Maxime GAUTHIER, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Philippe DEBROYE, Eric LE PAVOUX, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Pouvoirs :

Joël ALLAIN donne pouvoir à Yann GALUT
Aurélien MATHIEU donne pouvoir à Alexia FRANQUES
Philippe MERCIER donne pouvoir à Martial REBEYROL
Justine SINGEOT donne pouvoir à Philippe MOUSNY
Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à Richard BOUDET
Didier PRUDENT donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOUIN

M. Alex CHARPENTIER et Mme Alexia FRANQUES sont désignés secrétaires de séance

Domaine : 5.1 Election exécutif

- 2 -

Election du Président

Président de séance pour l'élection du Président de Bourges Plus : M. Gérard SANTOSUOSSO, Doyen d'âge de l'assemblée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-9, L. 2122-4, L. 2122-4-1, et L. 2122-5 à L. 2122-7 ;

Conformément à l'article L. 5211-9 du CGCT, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération, est présidée par le plus âgé des membres de l'organe délibérant.

M. Gérard SANTOSUOSSO donne lecture des articles L. 5211-2, L. 2122-4, LO 2122-4-1, L. 2122-5, L. 2122-5-1, L. 2122-5-2, L. 2122-6 et L. 2122-7 du CGCT.

Les Conseillers Communautaires sont invités à procéder à l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative si un troisième tour est nécessaire. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les candidats à la présidence sont priés de bien vouloir se faire connaître.

M. Yann GALUT, au nom de l'ensemble des communes membres de l'Agglomération, présente la candidature de Mme Irène FELIX

Résultats du premier tour de scrutin

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	/
- A déduire bulletins blancs.....	6
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	6
- Suffrages exprimés.....	64
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Irène FELIX	64	Soixante quatre

Proclamation de l'élection du Président

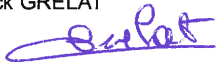
Mme Irène FELIX ayant obtenu la majorité absolue avec 64 voix, a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt électronique de la Préfecture le **21 JUIL. 2020**

Affichage du **21 JUIL. 2020**

Pour le Président et par délégation
La Responsable du Service des Assemblées
Annick GRELAT




Fait à Bourges, le 17 juillet 2020

La Présidente,



Irène FELIX

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

	REPUBLIQUE FRANCAISE				
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				
SEANCE DU 15 JUILLET 2020 à 14 HEURES					
Palais d'Auron – 7 Boulevard Lamarck - Bourges					
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	64	0	0	9 juillet 2020	9 juillet 2020

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gerard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHE, Daniel GRAVELET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Olivier CABRERA, Constance BONDUCELLE, Pierre-Henri JEANNIN, Magali BESSARD, Yannick BEDIN, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Catherine MENGUY, Renaud METTRE, Nadia NEZLIOUI, Alex CHARPENTIER, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, Mustapha MOUSALLI, France LABRO, Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Philippe MOUSNY, Alexia FRANQUES, Martial REBEYROL, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Pierre GUILLET, Maxime GAUTHIER, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Philippe DEBROYE, Eric LE PAVOUX, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Pouvoirs :

Joël ALLAIN donne pouvoir à Yann GALUT
Aurélien MATHIEU donne pouvoir à Alexia FRANQUES
Philippe MERCIER donne pouvoir à Martial REBEYROL
Justine SINGEOT donne pouvoir à Philippe MOUSNY
Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à Richard BOUDET
Didier PRUDENT donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOUIN

M. Alex CHARPENTIER et Mme Alexia FRANQUES sont désignés secrétaires de séance

Domaine : 5.1 Election exécutif

- 3 -

Détermination du nombre de Vice-Présidents

Présidente de séance : Mme Irène FELIX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2019-1250 du 18 octobre 2019 portant composition du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Bourges Plus ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 portant installation des Conseillers Communautaires ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 portant élection du Président ;

Considérant que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ;

Considérant que le Conseil Communautaire détermine le nombre de Vice-Présidents sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents ;

Considérant que le Conseil Communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application ci-dessus énoncée, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

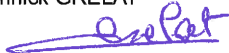
- de fixer le nombre de Vice-Présidents à 15.

Acte rendu exécutoire après

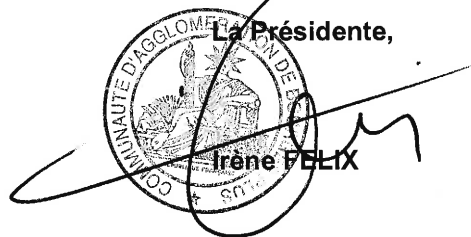
Dépôt électronique de la Préfecture le **21 JUIL. 2020**

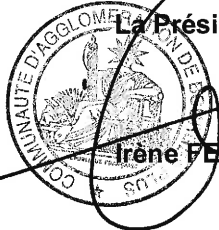
Affichage du **21 JUIL. 2020**

Pour le Président et par délégation
La Responsable du Service des Assemblées
Annick GRELAT



Fait à Bourges, le 17 juillet 2020

La Présidente,

Irène FELIX



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

	REPUBLIQUE FRANCAISE				
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				
SEANCE DU 15 JUILLET 2020 à 14 HEURES					
Palais d'Auron – 7 Boulevard Lamarck - Bourges					
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	64	0	0	9 juillet 2020	9 juillet 2020

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gerard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMARY, Bruno FOUCHET, Daniel GRAVELET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Olivier CABRERA, Constance BONDUELLE, Pierre-Henri JEANNIN, Magali BESSARD, Yannick BEDIN, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Catherine MENGUY, Renaud METTRE, Nadia NEZLIOUI, Alex CHARPENTIER, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, Mustapha MOUSALLI, France LABRO, Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Philippe MOUSNY, Alexia FRANQUES, Martial REBEYROL, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Pierre GUILLET, Maxime GAUTHIER, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Philippe DEBROYE, Eric LE PAVOUX, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Pouvoirs :

Joël ALLAIN donne pouvoir à Yann GALUT
Aurélien MATHIEU donne pouvoir à Alexia FRANQUES
Philippe MERCIER donne pouvoir à Martial REBEYROL
Justine SINGEOT donne pouvoir à Philippe MOUSNY
Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à Richard BOUDET
Didier PRUDENT donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOUIN

M. Alex CHARPENTIER et Mme Alexia FRANQUES sont désignés secrétaires de séance

Domaine : 5.1 Election exécutif

- 4 -

Détermination du nombre de Membres du Bureau

Présidente de séance : Mme Irène FELIX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1250 du 18 octobre 2019 portant composition du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Bourges Plus ;

Considérant que l'article L. 5211-10 du CGCT dispose que le Bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ;

Considérant que Bourges Plus peut se doter d'un Bureau composé d'un Président, des Vice-Présidents et d'un ou plusieurs autres Membres ;

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

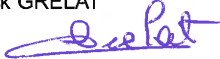
- de fixer le nombre de Membres du Bureau (autre que Vice-Présidents) à 5.
Ainsi le Bureau serait constitué du Président, de 15 Vice-Présidents et de 5 Membres du Bureau.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt électronique de la Préfecture le **21 JUIL. 2020**

Affichage du **21 JUIL. 2020**

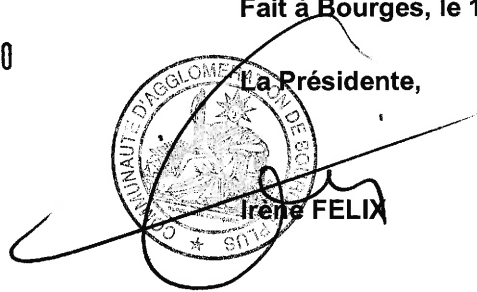
Pour le Président et par délégation
La Responsable du Service des Assemblées
Annick GRELAT




Fait à Bourges, le 17 juillet 2020

La Présidente,

Irène FELIX



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

	REPUBLIQUE FRANCAISE				
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				
SEANCE DU 15 JUILLET 2020 à 14 HEURES					
Palais d'Auron – 7 Boulevard Lamarck - Bourges					
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	66	0	0	9 juillet 2020	9 juillet 2020

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gerard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Daniel GRAVELET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Olivier CABRERA, Constance BONDUELLE, Pierre-Henri JEANNIN, Magali BESSARD, Yannick BEDIN, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Catherine MENGUY, Renaud METTRE, Nadia NEZLIOUI, Alex CHARPENTIER, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, Mustapha MOUSALLI, France LABRO, Joël ALLAIN (à partir de la délibération n° 5 – Election du 3ème membre du Bureau), Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Philippe MOUSNY, M. Philippe MERCIER (à partir de la délibération n° 5 – Election du 12ème Vice-Président), Alexia FRANQUES, Martial REBEYROL, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Pierre GUILLET, Maxime GAUTHIER, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Philippe DEBROYE, Eric LE PAVOUX, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Mme Annie JACQUET (jusqu'à la délibération n° 5 – Election du 8ème Vice-Président), Yvonne KUCEJ

Pouvoirs :

Joël ALLAIN donne pouvoir à Yann GALUT (jusqu'à la délibération n° 5 – Election du 2ème Membre du Bureau)
Aurélien MATHIEU donne pouvoir à Alexia FRANQUES
Philippe MERCIER donne pouvoir à Martial REBEYROL (jusqu'à la délibération n° 5 – Election du 11ème Vice-Président)
Justine SINGEOT donne pouvoir à Philippe MOUSNY
Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à Richard BOUDET
Didier PRUDENT donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOUIN
Annie JACQUET donne pouvoir à Bernard DUPERAT (à partir de la délibération n° 5 – Election du 9ème Vice-Président)

M. Alex CHARPENTIER et Mme Alexia FRANQUES sont désignés secrétaires de séance

Domaine : 5.1 Election exécutif

- 5 -

Election des Vice-Présidents et des Membres du Bureau

Présidente de séance : Mme Irène FELIX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-2, L 5211-10, L 2122-4, LO 2122-4-1, L 2122-5, L 2122-6 et L 2122-7 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2019-1250 du 18 octobre 2019 portant composition du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Bourges Plus ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 portant installation du Conseil Communautaire et election du Président ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 portant détermination du nombre de Vice-Présidents et de Membres du Bureau ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue, à l'élection des Vice-Présidents et des Membres du Bureau dont la composition a été précédemment fixée par l'Assemblée ;

Considérant que, si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de scrutin le plus âgé est déclaré élu ;

Conformément à l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dispositions du chapitre II du titre II du livre premier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du Bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

Les dispositions des deuxième à quatrième alinéas de l'article L 2122-4 ne sont pas applicables au Président et aux Membres du Bureau des établissements publics de coopération intercommunale.

Il est donné lecture des articles L.5211-2, L.2122-4, LO 2122-4-1, L.2122-5, L.2122-5-1, L2122-5-2, L.2122-6 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour l'ordre du tableau, il est précisé qu'après le Président, les Vice-Présidents et éventuellement le ou les membres du Bureau (autre que les Vice-Présidents) prennent rang dans l'ordre des nominations.

Le scrutin est ouvert pour procéder à l'élection des membres du Bureau conformément à la composition précédemment définie par l'Assemblée.

Les votes s'effectuent par scrutins successifs et individuels, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Considérant qu'il est demandé aux candidats de bien vouloir faire acte de candidature.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Yann GALUT

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	/
- A déduire bulletins blancs.....	3
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	3
- Suffrages exprimés.....	67
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Yann GALUT	67	Soixante sept

M. Yann GALUT ayant obtenu la majorité absolue avec 67 voix, a été proclamé 1^{er} Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Richard BOUDET

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	/
- A déduire bulletins blancs.....	3
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	3
- Suffrages exprimés.....	67
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Richard BOUDET	67	Soixante sept

M. Richard BOUDET ayant obtenu la majorité absolue avec 67 voix, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Jean-Louis SALAK

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	/
- A déduire bulletins blancs.....	3
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	3
- Suffrages exprimés.....	67
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean-Louis SALAK	67	Soixante sept

M. Jean-Louis SALAK ayant obtenu la majorité absolue avec 67 voix, a été proclamé **3^{ème} Vice-Président** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- Mme Marie-Christine BAUDOUIN

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	/
- A déduire bulletins blancs.....	2
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	2
- Suffrages exprimés.....	68
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Marie-Christine BAUDOUIN	68	Soixante huit

Mme Marie-Christine BAUDOUIN ayant obtenu la majorité absolue avec 68 voix, a été proclamée **4^{ème} Vice-Présidente** et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Gérard SANTOSUOSSO

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	/
- A déduire bulletins blancs.....	3
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	3
- Suffrages exprimés.....	67
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Gérard SANTOSUOSSO	67	Soixante sept

M. Gérard SANTOSUOSSO ayant obtenu la majorité absolue avec 67 voix, a été proclamé 5^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Yvon BEUCHON

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	1
- A déduire bulletins blancs.....	4
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	5
- Suffrages exprimés.....	65
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Yvon BEUCHON	65	Soixante cinq

M. Yvon BEUCHON ayant obtenu la majorité absolue avec 65 voix, a été proclamé 6^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Patrick BARNIER

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	/
- A déduire bulletins blancs.....	7
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	7
- Suffrages exprimés.....	63
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Patrick BARNIER	63	Soixante trois

M. Patrick BARNIER ayant obtenu la majorité absolue avec 63 voix, a été proclamé 7^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Bernard DUPÉRAT

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	1
- A déduire bulletins blancs.....	2
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	3
- Suffrages exprimés.....	67
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Bernard DUPÉRAT	67	Soixante sept

M. Bernard DUPÉRAT ayant obtenu la majorité absolue avec 67 voix, a été proclamé 8^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- Mme Bernadette GOIN

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	/
- A déduire bulletins blancs.....	2
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	2
- Suffrages exprimés.....	68
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Bernadette GOIN	68	Soixante huit

Mme Bernadette GOIN ayant obtenu la majorité absolue avec 68 voix, a été proclamée 9^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Bruno FOUCHET

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	/
- A déduire bulletins blancs.....	2
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	2
- Suffrages exprimés.....	68
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Bruno FOUCHET	68	Soixante huit

M. Bruno FOUCHET ayant obtenu la majorité absolue avec 68 voix, a été proclamé **10^{ème} Vice-Président** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Daniel GRAVELET

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	/
- A déduire bulletins blancs.....	4
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	4
- Suffrages exprimés.....	66
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Daniel GRAVELET	66	Soixante six

M. Daniel GRAVELET ayant obtenu la majorité absolue avec 66 voix, a été proclamé **11^{ème} Vice-Président** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU DOUZIEME VICE-PRESIDENT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Stéphane GARCIA

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	/
- A déduire bulletins blancs.....	9
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	9
- Suffrages exprimés.....	61
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Stéphane GARCIA	61	Soixante-et-un

M. Stéphane GARCIA ayant obtenu la majorité absolue avec 61 voix, a été proclamé **12^{ème} Vice-Président** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU TREIZIEME VICE-PRESIDENT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Denis POYET

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	/
- A déduire bulletins blancs.....	2
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	2
- Suffrages exprimés.....	68
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Denis POYET	68	Soixante huit

M. Denis POYET ayant obtenu la majorité absolue avec 68 voix, a été proclamé **13^{ème} Vice-Président** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU QUATORZIEME VICE-PRESIDENT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- Mme Corinne LEFEBVRE

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	/
- A déduire bulletins blancs.....	2
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	2
- Suffrages exprimés.....	68
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Corinne LEFEBVRE	68	Soixante huit

Mme Corinne LEFEBVRE ayant obtenu la majorité absolue avec 68 voix, a été proclamée **14^{ème} Vice-Présidente** et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU QUINZIEME VICE-PRESIDENT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- Mme Evelyne SEGUIN

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	/
- A déduire bulletins blancs.....	3
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	3
- Suffrages exprimés.....	67
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Evelyne SEGUIN	67	Soixante sept

Mme Evelyne SEGUIN ayant obtenu la majorité absolue avec 67 voix, a été proclamée **15^{ème} Vice-Présidente** et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU PREMIER MEMBRE DU BUREAU

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Alain MAZÉ

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	2
- A déduire bulletins blancs.....	6
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	8
- Suffrages exprimés.....	62
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Alain MAZÉ	62	Soixante deux

M. Alain MAZÉ ayant obtenu la majorité absolue avec 62 voix, a été proclamé **1^{er} Membre du Bureau** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU DEUXIEME MEMBRE DU BUREAU

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Stéphane HAMELIN

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	/
- A déduire bulletins blancs.....	1
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	1
- Suffrages exprimés.....	69
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Stéphane HAMELIN	69	Soixante neuf

M. Stéphane HAMELIN ayant obtenu la majorité absolue avec 69 voix, a été proclamé 2^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU TROISIEME MEMBRE DU BUREAU

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- Mme Catherine PALLOT

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	/
- A déduire bulletins blancs.....	5
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	5
- Suffrages exprimés.....	65
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Catherine PALLOT	65	Soixante cinq

Mme Catherine PALLOT ayant obtenu la majorité absolue avec 65 voix, a été proclamée 3^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU QUATRIEME MEMBRE DU BUREAU

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidature présentée :

- M. Marc STOQUERT

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	1
- A déduire bulletins blancs.....	7
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	8
- Suffrages exprimés.....	62
- Majorité absolue.....	36

A obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Marc STOQUERT	62	Soixante deux

M. Marc STOQUERT ayant obtenu la majorité absolue avec 62 voix, a été proclamé **4^{ème} Membre du Bureau** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU CINQUIEME MEMBRE DU BUREAU

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidatures présentées :

- Mme Christine CHEZE-DHO
- M. Philippe MOUSNY

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
- A déduire bulletins nuls.....	1
- A déduire bulletins blancs.....	1
- Total des Bulletins nuls et blancs.....	2
- Suffrages exprimés.....	68
- Majorité absolue.....	36

Ont obtenu :

NOM et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Christine CHEZE-DHO	52	Cinquante deux
M. Philippe MOUSNY	16	Seize

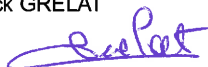
Mme Christine CHEZE-DHO ayant obtenu la majorité absolue avec 52 voix, a été proclamée **5^{ème} Membre du Bureau** et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt électronique de la Préfecture le **21 JUIL. 2020**

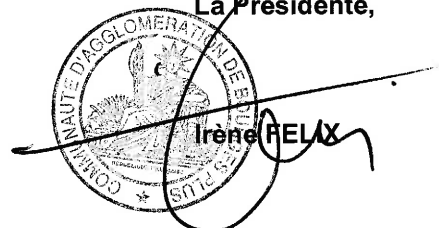
Affichage du **21 JUIL. 2020**

Pour le Président et par délégation
La Responsable du Service des Assemblées
Annick GRELAT




Fait à Bourges, le 17 juillet 2020

La Présidente,



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

	REPUBLIQUE FRANCAISE				
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				
SEANCE DU 15 JUILLET 2020 à 14 HEURES					
Palais d'Auron – 7 Boulevard Lamarck - Bourges					
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	65	0	0	9 juillet 2020	9 juillet 2020

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gerard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Daniel GRAVELET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Olivier CABRERA, Constance BONDUELLE, Pierre-Henri JEANNIN, Magali BESSARD, Yannick BEDIN, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Catherine MENGUY, Renaud METTRE, Nadia NEZLIOUI, Alex CHARPENTIER, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, Mustapha MOUSALLI, France LABRO, Joël ALLAIN, Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Philippe MOUSNY, Philippe MERCIER, Alexia FRANQUES, Martial REBEYROL, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Pierre GUILLET, Maxime GAUTHIER, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Philippe DEBROYE, Eric LE PAVOUX, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Yvonne KUCEJ

Pouvoirs :

Aurélien MATHIEU donne pouvoir à Alexia FRANQUES
 Justine SINGEOT donne pouvoir à Philippe MOUSNY
 Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à Richard BOUDET
 Didier PRUDENT donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOUIN
 Annie JACQUET donne pouvoir à Bernard DUPERAT

M. Alex CHARPENTIER et Mme Alexia FRANQUES sont désignés secrétaires de séance

Domaine : 5.2 Fonctionnement des assemblées

- 6 -

Détermination du lieu de réunion du Conseil Communautaire

Présidente de séance : Mme Irène FELIX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-11 ;

Conformément à l'article L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci dans l'une des Communes membres.

Considérant que pour réunir l'ensemble des Conseillers Communautaires de la Communauté d'Agglomération, pour le Conseil Communautaire, il convient de prévoir une salle suffisamment spacieuse.

Considérant que les locaux du siège de la Communauté d'Agglomération de Bourges ne disposent pas d'une salle suffisamment vaste pour accueillir cette Assemblée.

Considérant que par convention en date du 3 février 2017, la Ville de Bourges a mis à disposition de Bourges Plus, à titre gracieux, la salle du Conseil Municipal afin d'y tenir les Conseils Communautaires.

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

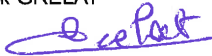
- de fixer le lieu habituel de ses séances du Conseil : Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges, 11 rue Jacques Rimbault à Bourges.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt électronique de la Préfecture le **21 JUIL. 2020**

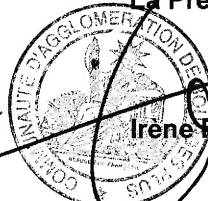
Affichage du **21 JUIL. 2020**

Pour le Président et par délégation
La Responsable du Service des Assemblées
Annick GRELAT




Fait à Bourges, le 17 juillet 2020

La Présidente,



Irène FELIX

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

	REPUBLIQUE FRANCAISE				
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				
SEANCE DU 15 JUILLET 2020 à 14 HEURES					
Palais d'Auron – 7 Boulevard Lamarck - Bourges					
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	65	0	0	9 juillet 2020	9 juillet 2020

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gerard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Daniel GRAVELET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Olivier CABRERA, Constance BONDUELLE, Pierre-Henri JEANNIN, Magali BESSARD, Yannick BEDIN, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Catherine MENGUY, Renaud METTRE, Nadia NEZLIOUI, Alex CHARPENTIER, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, Mustapha MOUSALLI, France LABRO, Joël ALLAIN, Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Philippe MOUSNY, Philippe MERCIER, Alexia FRANQUES, Martial REBEYROL, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Pierre GUILLET, Maxime GAUTHIER, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Philippe DEBROYE, Eric LE PAVOUX, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Yvonne KUCEJ

Pouvoirs :

Aurélie MATHIEU donne pouvoir à Alexia FRANQUES
 Justine SINGEOT donne pouvoir à Philippe MOUSNY
 Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à Richard BOUDET
 Didier PRUDENT donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOUIN
 Annie JACQUET donne pouvoir à Bernard DUPERAT

M. Alex CHARPENTIER et Mme Alexia FRANQUES sont désignés secrétaires de séance

Domaine : 5.2 Fonctionnement des assemblées

- 7 -

Détermination du lieu de réunion du Bureau Communautaire

Présidente de séance : Mme Irène FELIX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 211-11 ;

Considérant que conformément à l'article L. 5211-11 du CGCT, l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci dans l'une des Communes membres ;

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- de fixer le lieu de réunion du Bureau Communautaire sur la commune de Bourges, au Centre d'Affaires - salle de conférences, 6 rue Maurice Roy, ou dans une des communes membres.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt électronique de la Préfecture le **21 JUIL. 2020**

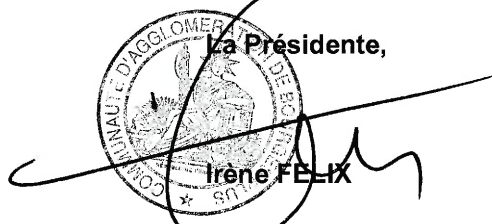
Affichage du **21 JUIL. 2020**

Pour le Président et par délégation
 La Responsable du Service des Assemblées
 Annick GRELAT



Fait à Bourges, le 17 juillet 2020

La Présidente,



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.